













<b>Fiche action n°1</b>	<b>Développer la construction biosourcée</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Organique (biomasse agricole) / minérale non énergétique		
<b>Axe n°1</b>	L'offre et les acteurs économiques du territoire		
<b>Porteur</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	EcoBatys, CMdB, abibois, ABBD, CRMA
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Public visé</b>	Professionnels du BTP, collectivités
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>		Action partiellement engagée	
<p>Ecobatys, pôle de performance en éco-conception du Pays de Fougères, a pour vocation d'accompagner tous les acteurs de la filière bâtiment dans la transition vers une économie sobre en carbone et en ressources. Le projet Linterre qu'il coordonne s'inscrit dans le cadre de la mission LEADER (Union Européenne) « Développement territorial des éco-matériaux » et cherche à explorer les possibilités d'utilisation combinée de la terre et du lin, matériaux locaux, pour la construction, afin notamment de générer moins de déchets. Ce projet nécessite un appui institutionnel pour favoriser la mise en réseau des acteurs de la construction et attirer davantage de maîtres d'ouvrages aux événements : le SMICTOM peut soutenir la diffusion de ces pratiques dans les constructions du territoire.</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
1/ Mise en place d'une cellule de coordination entre Smictom / EcoBatys / CMdB (répartition des rôles)		<b>2020</b>	Etapas 1 et 2
2/ Organisation d'évènements de sensibilisation auprès des collectivités sur les potentialités de Linterre		<b>2021</b>	Etapas 2, 3 et 4
3/ Communication auprès des particuliers et mise en valeur des projets pilotes		<b>2022</b>	Etapas 2, 3 et 4
4/ Appui aux campagnes de formation des professionnels du BTP		<b>&gt; 2022</b>	Evènement de bilan
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Nombre d'évènements organisés			1 par an
Nombre de participants aux évènements			100 / an
Nombre de collectivités présentes aux évènements			10 / an
Nombre de constructions labellisées biosourcées prévues sur le territoire			5
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
0,25 ETP Communication : 10K€		PCAET / Schéma des carrières	




<b>Fiche action n°2</b>	<b>Soutenir les activités de récupération des fauches</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Organique		
<b>Axe n°3</b>	La gestion et la valorisation des déchets		
<b>Porteur</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	EPCI, VADMA, Gramitherm
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Cibles</b>	Collectivités
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>	Action partiellement engagée (sur CMdB)		
<p>Les fauches de bord de route, laissées sur place, fragilisent la biodiversité de ces écosystèmes particuliers. Sur le Pays de Fougères, l'entreprise VADMA, localisée dans le Coglais, récupère ces fauches afin de les valoriser à travers le compostage ou la méthanisation et leur redonner une valeur ajoutée. Couesnon Marches de Bretagne soutient cette activité et souhaite également développer la valorisation des fauches en panneaux isolants pour la construction, en favorisant l'implantation de l'entreprise Gramitherm sur le territoire. Dans ce contexte, l'action doit contribuer à mesurer le potentiel de valorisation des fauches sur le territoire du Pays de Fougères et à soutenir leur valorisation matière. De plus, le SMICTOM peut se joindre aux collectivités concernés pour appuyer l'intérêt du territoire pour l'implantation de Gramitherm.</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
<p>1/ Appui à l'installation de Gramitherm à travers des rendez-vous et en apportant la preuve du soutien des collectivités</p> <p>2/ Elaboration d'une note de diagnostic sur les gisements disponibles et les débouchés actuels en valorisation matière</p> <p>3/ Extension des approvisionnements sur Fougères Agglomération, en lien avec Couesnon Marches de Bretagne.</p> <p>4/ Appui à la mise en œuvre et communication, notamment auprès des habitants</p>		<p><b>2020</b> Etapes 1 et 2</p>	<p><b>2021</b> Etape 3</p>
		<p><b>2022</b> Etapes 3 et 4</p>	
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Implantation d'une entreprise de valorisation			Oui / non
Elaboration d'un diagnostic			Diagnostic
Tonnes de fauches valorisées			À définir selon diag
Nombre de réunions conduites sur le sujet			3 / an
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
0,25 ETP Communication : 2K€		PCAET	

<b>Fiche action n°3</b>	<b>Développer et consolider les structures de réemploi</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Divers, ressources secondaires		
<b>Axe n°2</b>	La demande et le comportement des consommateurs		
<b>Porteur</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	EPCI, structures du réemploi, CRESS, Repair café
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Cibles</b>	Structures du réemploi, particuliers
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>		Action partiellement engagée	
<p>Le réemploi est une composante majeure des politiques de prévention des déchets en permettant d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Le SMICTOM s'est engagé dans un plan de développement des déchèteries, où la mise en place d'infrastructures favorables au réemploi est traitée. Parallèlement, ressourceries et recycleries se développent fortement sur le territoire du Pays de Fougères. On compte par exemple deux recycleries sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne (Recycl'Donc et Recycl'Roch) et une recyclerie dans la déchèterie de Javené, gérée par Emmaüs. Cependant, alors que la loi TEPCV fixe un objectif de réduction de 50% des DMA d'ici 2025, le potentiel de réemploi est bien supérieur. L'action vise donc à renforcer les recycleries existantes et à développer de nouveaux équipements. Elle permettra également de générer des économies sur le tout-venant.</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
<p>1/ Réaliser une étude des gisements du tout-venant pour la mise en place de nouvelles recycleries sur le territoire ou la consolidation des recycleries existantes</p> <p>2/ Mise en place d'actions en soutien des recycleries existantes</p> <p>3/ Installation de nouveaux équipements (recyclerie généraliste, recyclerie spécialisée, matériauthèque, espaces réemploi...)</p> <p>4/ Communication sur la démarche</p>		<b>2020</b>	Etape 1
		<b>2021</b>	Etape 2 Etape 3
		<b>2022</b>	Etape 4
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Nombre de nouveaux équipements			Selon l'étude
Taux de réemploi			70%
Nombre de réunions organisées avec les acteurs du réemploi			4 / an
Croissance de l'activité des structures du réemploi			Oui / non
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
0,25 ETP 5K€ de communication ou d'appui à la mise en réseau		PCAET, PLPDMA	

<b>Fiche action n°4</b>	<b>Développer la consigne de réemploi</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Divers – ressources fossiles		
<b>Axe n°1</b>	L'offre et les acteurs économiques du territoire		
<b>Porteur</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	EPCI, Réseau Consigne, union des commerçants, Zero Waste
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Cibles</b>	Artisans, commerçants & habitants
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>		Approfondissement d'une action existante	
<p>Bien que longtemps pratiquée en France, la consigne pour réemploi a été remplacée progressivement par l'utilisation d'emballages alimentaires jetables au bilan environnemental lourd. Des initiatives se mettent progressivement en place pour agir en faveur de la préservation des ressources et de la diminution des déchets d'emballages à travers un retour à la consigne. Cependant, elles se heurtent souvent à des problématiques techniques, réglementaires ou économiques. En collaboration avec les artisans et commerçants, l'action vise à faciliter la réintroduction d'emballages réutilisables, avec contrepartie financière ou non, dans le commerce alimentaire de proximité. Elle vient approfondir l'action sur les emballages du PLPDMA en allant au-delà des « sacs réutilisables ». Le vrac pourra faire partie des options.</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
<p>1/ Réaliser une enquête auprès des commerçants pour comprendre leurs enjeux, en ciblant une ville telle que Fougères</p> <p>2/ Créer et animer un groupe de travail « Consigne de réemploi » avec les commerçants volontaires et les consommateurs (commande groupée de contenants réutilisables, vrac...)</p> <p>3/ Etudier la faisabilité technico-économique des solutions proposées par le groupe de travail et mettre en œuvre ces solutions</p> <p>4/ Sensibiliser les citoyens à l'utilisation des contenants réutilisables</p> <p>5/ Mesurer les évolutions des comportements (enquête commerces)</p>		<b>2020</b>	Etapas 1 & 2
		<b>2021</b>	Etapas 3 & 4
		<b>2022</b>	Etape 4
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Nombre de réunions du GT			4/ an
Nombre de commerces engagés			10
Réalisation de l'enquête			Enquête
Adoption des pratiques de consigne et de vrac par les ménages			Augmentation / an
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
<p>0,25 ETP</p> <p>Besoins en équipements (emballages réutilisables) : 4K€</p> <p>Communication et sensibilisation : 4K€</p>		PLPDMA	

<b>Fiche action n°5</b>	<b>Organiser des évènements relatifs à la démarche de TER</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Divers		
<b>Axe n°2</b>	La demande et le comportement des consommateurs		
<b>Porteurs</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	EcoSolidaireS, REEPF, EPCI
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Cibles</b>	Particuliers
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>		Approfondissement d'une action existante	
<p>Afin de favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux de préservation des ressources, plusieurs évènements pourront être organisés dans le cadre du TER. Ces évènements permettront également d'associer les habitants du territoire à la démarche de TER en proposant des temps d'échange.</p> <p>L'objectif n'est pas de mettre en place des évènements ex-nihilo centrés sur le TER mais plutôt de valoriser les actions du TER dans le cadre d'évènements déjà organisés sur le territoire (Semaine du DD, SERDD, semaine de la mobilité, etc.). Ces évènements seront l'occasion de recueillir les attentes et propositions des particuliers sur ce qui pourrait être mis en place.</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
<p>1/ Constitution d'un groupe de travail « évènements économie circulaire » avec les deux EPCI du territoire, à réunir sur une base régulière</p> <p>2/ Sélection des évènements pertinents et ajustement de leur programme pour mieux associer les habitants à la démarche et valoriser les actions menées</p> <p>3/ Préparation / organisation / communication sur les évènements</p>		<b>2020</b>	Etapas 1, 2 & 3
		<b>2021</b>	Etapas 1, 2 & 3
		<b>2022</b>	Etapas 1, 2 & 3
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Nombre d'évènements annuel liés à la démarche TER			6 / an
Nombre de participants aux évènements			200 / an
Nombre de réunions du GT			3 / an
Nombre d'actions mises en place à l'initiative des citoyens			1 / an
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
0,3 ETP Communication et évènementiel : 30K€		PCAET, PLPDMA, PAT, SCOT...	

<b>Fiche action n°6</b>	<b>Définition d'une gestion territoriale de la matière organique</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Biomasse		
<b>Axe n°3</b>	La gestion et la valorisation des déchets		
<b>Porteur</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	EPCI, CCI, CMA, CA, AILE
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Cibles</b>	Collectivités et entreprises
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>		Nouvelle action	
<p>Deux projets de méthaniseurs sont en cours sur le territoire (inclus dans les projets de PCAET des EPCI), vers lesquels sont notamment fléchés des flux biomasse issus de l'activité agricole. De son côté, le SMICTOM du Pays de Fougères dirige les déchets verts collectés en déchèteries vers la valorisation matière (compostage, sans exutoire local pour l'instant). Du côté de la réglementation, le « Paquet économie circulaire » rend obligatoire le tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023, obligation déjà en place pour les gros producteurs de biodéchets. La mise en relation et concertation des acteurs concernés permettra de définir des synergies entre ces acteurs et répondre aux objectifs de prévention &amp; valorisation de cette ressource, en lien avec les obligations légales à venir, et de décider en connaissance de cause de l'installation de nouveaux équipements. L'étude permettra de définir le mix nécessaire entre retour au sol et valorisation énergétique.</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des partenaires concernés par les biodéchets</li> <li>Etude de gisement de la matière organique (dont gros producteurs de biodéchets)</li> <li>Cartographie des acteurs &amp; des installations de traitement : sont-elles en capacité de répondre aux gisements de demain ?</li> <li>Emergence de projets répondant aux enjeux identifiés aux étapes 2 &amp; 3</li> <li>Définition de la gouvernance et des modalités de suivi des projets</li> </ol>		<b>2020</b>	Etapas 1 à 3
		<b>2021</b>	Etapas 2 à 4
		<b>2022</b>	Etapas 4 et 5
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Elaboration d'une étude de gisements			Etude
Nombre de réunions de travail			4 / an
Nombre de structures intégrées à la démarche de concertation			10
Nouveaux projets mis en place			Oui / non
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
0,3 ETP		PLPDMA PCAET PAT	

<b>Fiche action n°7</b>	<b>Exemplarité des constructions publiques</b>		
<b>Ressource(s)</b>	Organiques, minérales non énergétiques		
<b>Axe n°1</b>	L'offre et les acteurs économiques du territoire		
<b>Porteur</b>	Pays de Fougères	<b>Partenaires</b>	EPCI, Communes, EcoBatys, SMICTOM
<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères		
<b>Contexte et objectifs de l'action</b>	Action nouvelle		
<p>Le secteur public fait office de vitrine et peut donc montrer l'exemple sur le sujet de la construction biosourcée afin de favoriser l'essaimage de bonnes pratiques au sein des territoires. Dans le cadre du PCAET de Fougères Agglomération, les collectivités sont notamment incitées à être exemplaires sur leur consommation d'énergie. En complémentarité, le TER fait le lien entre consommation énergétique des bâtiments et construction biosourcée et propose un accompagnement des structures publics sur ces sujets dans le cadre de constructions nouvelles pour les 3 ans du programme.</p> <p>Le Pays de Fougères dispose de cette compétence technique et accompagne déjà les projets liés aux bâtiments (éco-construction / rénovation énergétique....)</p>			
<b>Etapas de mise en œuvre</b>		<b>Calendrier</b>	
1/ Réalisation d'un guide à destination des pouvoirs publics sur les clauses « biocourcé » et « réemploi », avec un benchmark des expériences existantes (ou adaptation d'un guide existant)		<b>2020</b>	Etapas 1, 2 et 3
2/ Rencontre des maîtres d'ouvrage des projets de construction / réhabilitation à venir, et accompagnement technique de ceux-ci		<b>2021</b>	Etapas 2, 3
3/ Organisation d'évènements de sensibilisation à destination des communes : visites de sites		<b>2022</b>	Etapas 2, 3
<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>			
Elaboration d'un guide et diffusion			Guide
Nombre de bâtiments nouveaux ayant obtenu le label biosourcé de niveau 3 ou intégrant des matériaux issus du réemploi			3
Nombre d'évènements de sensibilisation organisés			1 / an
<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>	
Pas de création de poste, inclus dans les fiches de poste actuelles. Suivi par SMICTOM : 0,1 ETP Evènementiel : 5K€		PCAET	

<b>Fiche action n°8 V2</b>	<b>Developper une filière pour les matériaux de seconde vie</b>
----------------------------	-----------------------------------------------------------------

<b>Ressource(s)</b>	Ressources secondaires
---------------------	------------------------

<b>Axe n°3</b>	La gestion et la valorisation des déchets
----------------	-------------------------------------------

<b>Porteur</b>	SMICTOM	<b>Partenaires</b>	CCI, CMA, EPCI,SMICTOM du Sud Est 35
----------------	---------	--------------------	--------------------------------------

<b>Périmètre de l'action</b>	Pays de Fougères	<b>Cibles</b>	Entreprises et particuliers
------------------------------	------------------	---------------	-----------------------------

<b>Contexte et objectifs de l'action</b>	Action nouvelle
------------------------------------------	-----------------





A l'heure où les déchets du BTP s'élèvent à 200 000 tonnes par an (selon la Cellule Economique de Bretagne), le réemploi des matériaux doit constituer une priorité. Parmi ces déchets, une part significative (voir diagnostic relatif aux déchets du BTP non inertes et non dangereux) possède un potentiel de réemploi (fenêtres, dalles, etc.). Cette situation étant similaire du côté du SMICTOM Sud-Est, et alors que ce syndicat s'intéresse également à ces gisements, une coordination territoriale sera nécessaire pour mettre en commun les gisements potentiels, étudier la mise en place d'une plateforme de stockage, et organiser un lien avec des points de revente (matériauthèque ou autres) en proximité (appui par un AMO). Une communication sur cette démarche vis-à-vis des entreprises et particuliers sera nécessaire.

<b>Volets de mise en œuvre</b>	<b>Calendrier</b>
--------------------------------	-------------------

1. Constitution d'un groupe de travail commun avec les territoires voisins pour le réemploi des matériaux & réunions régulières
2. Etude des gisements du BTP propices au réemploi sur chaque bassin économique (caractérisations en déchèteries, enquêtes auprès des entreprises du BTP, etc.)
3. Etude sur la potentielle mise en place d'une plateforme de stockage, tri et acheminement vers des structures de vente de matériaux auprès des particuliers et entreprises.
4. Communication auprès des cibles pour faire connaître le projet

<b>2020</b>	Volets 1 et 2
<b>2021</b>	Volets 1 et 2
<b>2022</b>	Volets 1, 3 et 4

<b>Indicateurs d'évaluation et de suivi</b>
---------------------------------------------

Nombre de réunions du groupe de travail	 4 / an
Réalisation de l'étude des gisements	 Etude
Réalisation de l'étude de mise en place d'une plateforme	 Etude
Nombre d'acteurs engagés dans le projet	 30

<b>Moyens humains et financiers</b>	<b>Articulation avec d'autres politiques publiques</b>
-------------------------------------	--------------------------------------------------------

0,25 ETP Communication : 3K€/an AMO : 20 000 €	PRPGD
------------------------------------------------------	-------